M. Juncker cherche à surmonter l'affaire Lux Leaks

Le président de la Commission, qui reconnaît sa responsabilité politique, veut lutter contre l'évasion fiscale

BRUXELLES - bureau européen

« J + 6 », Jean-Claude Juncker a fini par sortir de son silence. Difficile de faire autrement alors que la pression médiatique ne retombait pas, après les révélations du LuxLeaks, jeudi 6 novembre, qui ont mis publiquement au jour un vaste système d'évasion fiscale organisé au profit des multinationales par le Luxembourg, pays dont M. Juncker fut premier ministre entre 1995 et 2013.

A Bruxelles, l'ambiance ces derniers jours s'était alourdie. Un éditorial de l'agence Bloomberg, paru dimanche 9 novembre, appelait même à la démission du nouveau président de la Commission, huit jours après sa prise de fonction. Le lendemain, *Der Spiegel* invitait les journalistes à jouer pleinement leur rôle en posant à M. Juncker les questions qui dérangent. Et les eurodéputés de la gauche radicale (GUE) appelaient à déposer une motion pour demander sa démission.

Plus question d'attendre : il fallait éviter à la « commission de la dernière chance », comme M. Juncker l'a qualifiée, de prendre un trop mauvais départ. L'opération « déminage » s'est déroulée en deux temps, mercredi 12 novembre. D'abord une prise de parole devant les journalistes dans la salle de presse de la Commission, à Bruxel-

les. Puis, dans la foulée, devant les eurodéputés réunis pour la plénière, mercredi et jeudi, du Parlement. Un passage obligé : c'est à la coalition conservateurs (du PPE) et sociaux-démocrates (parti S&D) que M. Juncker doit son poste, et c'est cette coalition, plutôt fragile, qu'il fallait préserver.

M. Juncker a reconnu sa « responsabilité politique » dans l'usage à grande échelle des rulings, ces accords fiscaux secrets passés entre le Luxembourg et les grands groupes. Mais il a réfuté en avoir été « l'architecte », ajoutant que le Grand-Duché était loin d'être le seul à avoir mis en place ces pratiques : d'après lui, il y aurait « 22 autres Etats de l'Union » qui agissent de la sorte. Quitte à mélanger les pratiques de rulings (au Luxembourg, en Irlande, aux Pays-Bas et en Suisse) et les niches fiscales offertes dans une moindre me-

M. Juncker
a réfuté avoir été
« l'architecte »
des accords
fiscaux secrets
passés entre les
grands groupes
et le Luxembourg

sure par d'autres Etats européens.

L'ex-président de l'Eurogroupe a donné des gages sur la poursuite, par « sa » Commission, du travail déjà engagé pour lutter contre l'évasion fiscale. Mme Margrethe Vestager, la commissaire chargée de la concurrence, dont les services ont lancé ces derniers mois des enquêtes approfondies sur des soupçons d'aides d'Etat illégales dans deux cas au Luxembourg (Amazon et Fiat), aura tous les moyens d'agir, a-t-il certifié. « Si j'essayais d'intervenir, je me décrédibiliserais tout de suite », a-t-il relevé.

Surtout, M. Juncker a dit vouloir relancer une proposition de directive encalminée depuis des années, sur une assiette commune de calcul de l'impôt sur les sociétés. Il a aussi annoncé la mise en chantier d'une autre directive afin de rendre obligatoire l'échange automatique entre Etats de l'Union des données sur les rulings. Il s'agit de répliquer, pour le monde des entreprises, le mode d'échange automatique de données fiscales sur les particuliers adopté par plus de 50 pays dans le monde à l'initiative de l'OCDE et du G20. Le meilleur outil à ce jour de lutte contre la fraude fiscale.

Cette annonce ne doit rien à l'improvisation. Elle reprend l'une des quinze mesures chocs proposées par l'OCDE aux membres du G20 pour lutter contre l'optimisa-

Peu de gens, à Bruxelles, ont intérêt à fragiliser M. Juncker. Son plan de relance de 300 milliards d'euros est très attendu

tion fiscale agressive des grandes entreprises : obliger les Etats pratiquant les *rulings* à les communiquer. A la différence près que l'OCDE préconise un échange non pas automatique mais spontané. Cet ensemble de mesures antiévasion fiscale doit justement être examiné par le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G20 qui se tiendra en Australie, samedi 15 et dimanche 16 novembre, et auquel M. Juncker participe.

Fort de ces déclarations, le président de la Commission espérait une réassurance au Parlement sur la solidité de la « coalition » conservateurs-sociaux-démocrates. Il l'a trouvée. Les chefs des partis ont resserré les rangs : Manfred Weber, à la tête du PPE, a abondé dans le sens de M. Juncker en reconnaissant que le Luxembourg était loin d'être le seul pays à prati-

quer les *rulings*, et attaqué le comportement « *honteux* » des multinationales. Gianni Pittella, le chef des sociaux-démocrates, a, lui, estimé que « *ce n'est pas la Commission qui est responsable ni le Parlement, ce sont les Etats* ».

Les Verts auraient souhaité davantage en matière de lutte contre l'évasion fiscale, mais le coprésident de leur groupe, le Belge Philippe Lamberts, trouve que « c'est mieux que rien ». Et mercredi soir, la motion de défiance de la gauche radicale n'avait « aucune chance d'aboutir », selon une bonne source parlementaire.

Il faut dire que peu de gens ont intérêt, à Bruxelles, à fragiliser davantage M. Juncker. Son plan de relance de 300 milliards d'euros, qui doit être présenté dans les semaines qui viennent, est très attendu. Il est censé créer un choc de confiance pour sortir du marasme économique. M. Pitella l'a dit clairement mercredi : « On ne veut pas affaiblir Juncker, on ne veut pas affaiblir la Commission. Ce serait un cadeau pour les eurosceptiques. »

S'il a su trouver les mots, si la polémique se calme, M. Juncker sort quand même affaibli. Au Parlement, il a dû prendre des engagements et devra en rendre compte, un jour ou l'autre. « Il est sous surveillance », estime l'eurodéputée socialiste Pervenche Berès. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX ET ANNE MICHEL

LE CONTEXTE

LUXLEAKS

Le 6 novembre, *Le Monde* révèle, en partenariat avec le consortium de journalistes d'investigation ICIJ et 40 médias étrangers, les dessous du système fiscal luxembourgeois. Grâce à ICIJ, le journal a eu accès à des accords fiscaux secrets datant de 2002 à 2010 au profit de 340 grandes entreprises. Des *tax rulings* leur permettant d'être taxées *a minima*.

TAX RULINGS

Ce sont des documents officiels par lequel le fisc du Luxembourg confirme à une entreprise la légalité des allègement d'impôts négociés avec elle.

AIDES D'ÉTAT

La Commission européenne enquête depuis juin sur de possibles aides d'Etat illégales, accordées par le Luxembourg à deux groupes, Amazon et Fiat par le biais de *tax rulings*.

L'HISTOIRE DU JOUR

Tommaso, 3 ans, fils de personne

a loi, et rien que loi. Dans toute sa rigueur, et peut-être dans toute son inhumanité. Né en 2011 à Kiev, le petit Tommaso (c'est du moins le nom que lui donne la presse italienne, qui relate cette histoire dans ses éditions de mercredi 12 novembre) est aujourd'hui un enfant sans parents, ni biologiques ni adoptifs. La Cour de cassation italienne a décidé que le petit garçon, né d'une mère porteuse en Ukraine, ne pouvait rester auprès de ses parents italiens et devait être adopté par une autre famille.

Tout commence dans une petite ville de Lombardie, où un couple d'une cinquantaine d'années ne pouvant concevoir de progéniture décide de tenter le tout pour le tout après s'être vu refuser à trois reprises la possibilité d'adopter. En désespoir de cause, l'homme et la femme se rendent en Ukraine, où la gestation pour autrui (GPA) est autorisée, déboursent 30 000 euros, trouvent une mère porteuse qui refusera de reconnaître le bébé et des médecins et fonctionnaires complaisants pour rédiger, le moment venu, un faux certificat de naissance.

Neuf mois passent pendant lesquels la future maman italienne feint une grossesse (un coussin fera l'affaire) et prépare le trousseau du nouveau-né comme le ferait n'importe quelle mère. Quelques jours avant l'accouchement, le couple retourne à Kiev pour récupérer l'enfant.

LA JUSTICE ITALIENNE A DÉCIDÉ QUE L'ENFANT, NÉ D'UNE GPA EN UKRAINE, NE POUVAIT RESTER AVEC SES FAUX PARENTS Mais, en Italie, tout se complique lorsqu'il faut faire enregistrer le petit Tommaso à l'état civil. Les fonctionnaires soupçonnent une fraude. Accoucher à Kiev ? Prendre l'avion en étant enceinte de neuf mois ? « Cela ne se voyait pas », argue la nouvelle maman. Les soupçons pourtant se précisent. Une expertise d'ADN est demandée, le pot aux roses est découvert. Tommaso ne possède pas de patrimoine génétique compatible avec celui de ses parents italiens. Non pout être le mère puis de la couper.

seulement la « mère » ne peut être la mère, puisqu'elle a subi une ablation de l'utérus, mais le « père » ne l'est pas davantage, puisqu'il est atteint d'oligospermie – concentration en spermatozoïdes anormalement basse.

Dénoncé à la justice, le couple est condamné en première instance comme en appel. Ils ont commis deux délits : fausse déclaration à l'état civil, mais, surtout, ils ont enfreint la loi italienne, qui interdit totalement le recours à la GPA, passible de quinze années de prison. Au cours du processus judiciaire, la Cour de cassation a rappelé que « la loi prévoit que la femme qui accouche est la mère et que la même législation contient une interdiction formelle, renforcée par une sanction pénale, de la gestation pour autrui ».

Mais la justice est allée beaucoup plus loin. Trop loin ? La mère naturelle de l'enfant ayant disparu après sa naissance, le père biologique étant inconnu, le couple pouvait encore espérer, comme l'avait recommandé le procureur général de la cour d'appel, qu'il soit laissé à la garde de ses faux parents. Rien à faire. La justice leur a même interdit la possibilité d'adopter le petit garçon, puisqu'ils ont aggravé leur cas en se comportant en hors-la-loi. Aujourd'hui, le petit Tommaso n'est le fils de personne. ■

PHILIPPE RIDET (ROME, CORRESPONDANT)

La Suisse en manque d'étudiants européens après avoir restreint la libre circulation

Après une votation contre « l'immigration de masse » en février, les accords qui encadraient les échanges universitaires entre l'UE et la Confédération helvétique ont été suspendus

a fermeture de la Suisse aux étrangers pénalise son enseignement supérieur. Après le succès de la votation du 9 février restreignant l'accueil des étrangers au nom du refus de l'« immigration de masse », les dégâts se font sérieusement sentir dans les universités et compliquent les échanges d'étudiants au sein de l'Europe.

L'atteinte à la libre circulation des personnes, pilier de la coopération européenne, a, de facto, sorti la Suisse du dispositif Erasmus+. Effet immédiat : beaucoup moins d'étudiants européens ont postulé à l'automne 2014 pour venir dans l'une des douze universités de la Confédération helvétique. La chute des candidatures est évaluée entre 10 % et 30 %, selon la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale. « C'est vraiment dommage pour ces étudiants à qui nous offrons des conditions d'études luxueuses, avec des logements à disposition, et des possibilités de stages », se désole Marielle de Dardel, chef du service des relations internationales de l'université de Fribourg.

Conscient des effets dévastateurs de la fermeture d'Erasmus+, le gouvernement confédéral a pris des mesures provisoires en redistribuant l'enveloppe de 22,7 millions de francs suisses (18,9 millions d'euros) qu'il versait à l'Union européenne sous forme de bourses aux étudiants en mobilité, entrants comme sortants. Mais leur montant, de 460 francs suisses (382 euros), reste très insuffisant pour vivre en Suisse et, faute d'Erasmus, n'est plus complété par d'autres institutions ou collectivités locales du pays d'origine. « Cela oblige notre établissement à verser des bourses complémentaires, ce qui coûte cher et peut être une perte d'attractivité auprès d'étudiants internationaux », craint Lionel Pousaz, responsable de la communication de l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), qui accueille près de 40 % de non-Suisses.

Bricolage

L'EPFL, établissement prestigieux, a toutefois réussi à renouveler ses accords avec 150 universités européennes. Mais, faute d'accord cadre européen, les universités suisses sont contraintes de négocier ces conventions établissement par établissement, pays par pays. L'université de Lausanne a ainsi essuyé sept échecs d'universités italiennes et espagnoles, sur 220 conventions. Certains établissements réclament désormais des

frais élevés. La clause de réciprocité d'Erasmus+ qui dispense l'étudiant voyageur de régler les frais des scolarités de l'établissement d'accueil, ne joue plus.

Une nouvelle votation dite Ecopop, qui aura lieu le 30 novembre, si elle est adoptée, durcira encore l'accueil des étrangers en Suisse avec ses conséquences funestes pour les études et la recherche. « Ce serait à nouveau un mauvais message adressé à l'Europe, qui compromettrait durablement la coopération sur la recherche». s'inquiète Ivan Ordas Criado, porte-parole de l'Union des étudiante-s de Suisse (UNES). « On parvient à bricoler des accords pour l'accueil d'étudiants Erasmus, mais ce sera beaucoup plus compliqué pour les chercheurs », renchérit

Marielle de Dardel, qui constate que déjà deux chercheurs, un Allemand et un Italien, ont renoncé à venir, la Suisse ne pouvant plus être pilote d'un programme de recherche européen mais seulement associée.

ment associee.

C'est en 2016 qu'entrera en vigueur le contrôle effectif de l'immigration en Suisse et l'Europe risque alors fort de fermer toute coopération de recherche « si l'Union européenne accepte de transiger avec la Suisse sur le principe de libre circulation des personnes, tout en lui donnant accès à ses financements, à ses bourses et à ses programmes de recherche, beaucoup d'autres pays de l'Union voudront en faire autant », prédit

Antoinette Charon Wauters. ■

ISABELLE REY-LEFBRE



PARIS 12*. 14-18, rue de Lyon • PARIS 3*. 92-98, bd de Sébastopol • PARIS 7*. 193, 197, 207, 213, bd St-Germain — service voiturier (de 14h à 19h) le samedi 15 novembre • PARIS 17*. 52, av. de la Gde-Armée — 6, rue Denis Poisson — service voiturier (de 14h à 19h) le samedi 15 novembre • ATHIS-MONS. RN 7 — 12-18, av. F. Mitterrand • CHEVREUSE. 90, rue Porte de Paris • COIGNIÈRES. RN 10 — 3, rue du pont d'Aulneau • DOMUS C. CIAL(") / ROSNY-S/BDIS. 16, rue de Lisbonne • HERBLAY / MONTIGNY-LES-C, "0 RN 14 — 17, 21, bd V. Bordier • MAISONÉMENT C. CIAL / BOISSÉNART. ZAC de la Plaine-du-Moulin-à-Vent — CESSON • ORGEVAL. RN 13 • SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BDIS. ZAC de la Croix Blanche — Rue Hurepoix • SURESNES. 33, 39, bd H. Sellier • VAL D'EUROPE C. CIAL / SERRIS. 1, cours de la Garonne • VERSAILLES. 6, rue au Pain (Place du Marché). (1) Magasin franchisé

indépendant. Liste des magasins Roche Bobois de France participant à l'opération sur www.roche-bobois.com

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DIMANCHE 16 NOVEMBRE.